

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00236 Numéro SIREN : 829 130 178 Nom ou dénomination : A L'AUBE DE TROYES
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2021 sous le numéro de dépôt 4248

Bilan

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

État exprimé en €

État exprimé en €		31/12/2020						
ACTIF		Brut		Amortis.		Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010		012				
	incorporelles : - Autres	014		016				
	Immobilisations corporelles	028	9 808,18	030	1 425,16	8 383,02		
	Immobilisations financières (1)	040		042				
Total I (5)		044	9 808,18	048	1 425,16	8 383,02		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052				
	Marchandises	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	- Clients et comptes rattachés	068		070				
	Créances (2) : - Autres (3)	072	995,00	074		995,00		
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	2 116,99	086		2 116,99		
	Charges constatées d'avance	092		094				
	Total II	096	3 111,99	098	0,00	3 111,99		
Total général (I+II)		110	12 920,17	112	1 425,16	11 495,01		
PASSIF						Exercice N Net	Exercice N-1 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	100,00		
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126			
	Réserves réglementées				130			
	Autres réserves				132			
	Report à nouveau				134	-7 706,03		
	Résultat de l'exercice				136	7 609,67		
	Provisions réglementées				140			
Total I					142	3,64		
Provisions pour risques et charges					Total II	154	0,00	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés				166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	180	11 436,87		172	11 491,37		
	Produits constatés d'avance				174			
Total III					176	11 491,37		
Total général (I+II+III)					180	11 495,01		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an			(4) Dont dettes à plus d'un an				
	(2) Dont créances à plus d'un an			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs			(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations	184			

Document certifié conforme



Tillier Ionia

Compte de résultat

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

État exprimé en €

État exprimé en €		31/12/2020								
Ventes de marchandises		210								
Produits d'exploitation	- Biens	214								
	Production vendue : - Services	218	7 912,90							
	Production stockée	222								
	Production immobilisée	224								
	Subventions d'exploitation reçues	226	4 982,00							
	Autres produits	230								
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	12 894,90						
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	234								
	Variation de stock (marchandises)	236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	238	3 069,47							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	240								
	Autres charges externes	242	6 055,28							
	Impôts, taxes et versements assimilés	244	700,11							
	Rémunérations du personnel	250								
	Charges sociales	252								
	Dotations aux amortissements	254	1 298,47							
	Dotations aux provisions	256								
	Autres charges	262	1,11							
	Total des charges d'exploitation (II)		264	11 124,44						
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		270	1 770,46							
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	280								
	Produits exceptionnels (IV)	290	6 095,00							
	Charges financières (V)	294	255,79							
	Charges exceptionnelles (VI)	300								
	Impôts sur les bénéfices (VII)	306								
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	7 609,67							
B - RÉSULTAT FISCAL		312	7 609,67							
Reporte le bénéfice comptable col.1, le déficit col. 2		312	7 609,67							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318							
	Provisions non déductibles*		322							
	Impôts et taxes non déductibles*		324							
Détuctions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	0,00	330			
	Entreprise nouvelles (44, sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies)	987		Zones restructuration de	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexes)	989		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	138		
	Divers de ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report	350		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	2 627,67	Perte col. 2	356			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)		356							
	Déficit antérieurs reportables* :		dont imputés sur le résultat							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1	Déficit col.2	370						
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		n° du centre de gestion agréé :	388		
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*	376		Dont apprentis handicapés		Effectif affecté à l'activité artisanale	861
Montant de la T.V.A. déductible sur biens		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*:		399				

Document certifié conforme

Tilliez Soira

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 25 Juin 2021

Le 25 Juin 2021 à 18H30, les actionnaires de la société SAS A l'Aube de TROYES, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 105 Avenue Galliéni 10300 Sainte SAVINE, immatriculée au RCS de Troyes, sous le numéro 829 130 178, se sont réunis à Sainte Savine, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 10 Juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mme Sonia TILLIER, présidente de la société.

Mme Sonia TILLIER est désignée comme secrétaire de la séance.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 4 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

La discussion est ouverte :

Fort impact du COVID pour le mois de mars, avril mai octobre novembre et Décembre 2020
Très bonne activité durant les mois d'été jusqu'au deuxième confinement

S.T

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, et lui donne quitus de sa gestion.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les *bénéfices* de l'exercice, qui se montent à 7610 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à 17 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

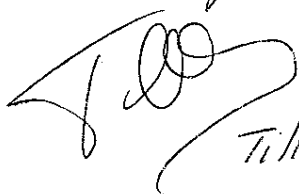
Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 17 des statuts, par *Sonia TILLIER* pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

La Présidente

le 25 juin 2021

Tillier Sonia